

Un soutien téléphonique plus étendu pour les animaux que pour les personnes, dont les aînés et les jeunes?

Montréal, 30 juin 2014 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, réagit à l'annonce faite par le gouvernement du Québec d'une nouvelle ligne téléphonique sans frais, accessible 24 heures sur 24, permettant à la population de porter plainte lorsque des animaux sont en danger. Or la Ligne Aide Abus Aînés n'est accessible seulement que de 8 h à 20 h et celle de Gai Écoute de 8 h à minuit.

« Tante Alice doit choisir ses heures pour demander de l'aide à la Ligne Aide Abus Aînés, mais elle peut dénoncer à toute heure du jour ou de la nuit la maltraitance dont est victime la chèvre de M. Séguin. Cette triste ironie rappelle l'importance des services qui doivent être offerts aux aînés vulnérables et aux jeunes victimes d'intimidation, et d'un accès permanent aux services de soutien » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

« Sans rien enlever à l'enjeu du bien-être animal, nous estimons que les aînés vulnérables et les jeunes victimes d'intimidation doivent faire partie des priorités gouvernementales. Nous recommanderons au Forum sur la lutte contre l'intimidation d'accorder le financement nécessaire aux lignes d'écoute téléphonique qui viennent en aide à la population pour étendre les heures de service » a ajouté M. Blain. Le RPCU s'est engagé fermement dans la lutte contre la maltraitance et l'intimidation.

Il a été démontré que les services d'aide, d'écoute téléphonique et de soutien ont une incidence réelle sur la santé physique, la santé mentale et la vie des personnes vulnérables et en difficulté. Elles sont parfois leur seul recours, et même le dernier recours dans certains cas. Ces services sont essentiels si l'on veut combattre l'intimidation et la maltraitance, la souffrance n'a pas d'heure et il n'y a pas d'heure pour demander de l'aide. Ces services doivent être accessibles en tout temps, 24 heures sur 24.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, défend les droits des usagers et représente les 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 83 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes aînées.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744

rpcu

